



Le défi estival

Règlement du Jeu

Article 1 : Organisation

Le jeu "Défi Estival" est organisé par l'association Mauzé Actif, ayant son siège social à [adresse de l'association].

Article 2 : Durée

Le jeu se déroulera du 20 juillet 2024 au 1er septembre 2024 inclus.

Article 3 : Participation

- La participation au jeu est ouverte à toute personne âgée de 13 ans et plus, à l'exception des membres de l'association Mauzé Actif et des membres de leur foyer.
- Une seule participation par foyer est autorisée.
- La participation est gratuite, mais une inscription en ligne obligatoire est requise sur [site web].

Article 4 : Modalités de Participation

- Les participants doivent scanner 21 QRcodes répartis chez les commerçants de Mauzé sur le Mignon.
- Chaque QRcode permettra d'accéder à une question à laquelle il faudra répondre.
- Un code unique sera fourni avec chaque question pour valider la réponse.
- Les participants doivent répondre à toutes les questions pour pouvoir prétendre au lot.
- En cas d'égalité, une question subsidiaire départagera les ex æquo.

Article 5 : Détermination des Gagnants

- Le participant ayant répondu correctement au plus grand nombre de questions sera désigné gagnant.
- En cas d'égalité, la réponse à la question subsidiaire déterminera le gagnant.
- Le gagnant sera contacté par téléphone ou par email.

Article 6 : Lot à Gagner

Le gagnant se verra offrir un week-end pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants), comprenant une nuitée et un petit déjeuner inclus.



Le défi estival

Article 7 : Remise du Lot

- Le lot sera remis au gagnant à une date et un lieu convenus entre l'organisateur et le gagnant.
- Le lot ne pourra pas être échangé contre sa valeur en argent ni contre tout autre lot.

Article 8 : Responsabilité

L'association Mauzé Actif se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le jeu en cas de force majeure ou de tout événement indépendant de sa volonté.

Article 9 : Acceptation du Règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera la disqualification immédiate du participant.

Article 10 : Données Personnelles (RGPD)

- Les données personnelles des participants seront collectées et traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- Les informations recueillies lors de l'inscription en ligne (nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone) sont nécessaires pour la gestion du jeu et la remise du lot.
- Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du jeu et supprimées au plus tard six mois après la clôture du jeu.
- Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement de leurs données. Ils peuvent exercer ces droits en contactant l'organisateur à l'adresse suivante : mauzeactif@gmail.com.
- Les données personnelles pourront être utilisées par les adhérents de l'association Mauzé Actif dans le cadre des activités de l'association et pour des communications ultérieures concernant les événements et activités de l'association et de leurs adhérents.
- Les données personnelles ne seront en aucun cas communiquées à des tiers non adhérents de l'association sans le consentement préalable des participants.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, les tribunaux compétents seront saisis.